

Sécurité des écoles, collèges et lycées

Pilote

M. Tom TOUSSAINT, responsable administratif du service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Priorités

- Nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid105636/securite-des-ecoles-colleges-et-lycees.html> ;
- Académique : **AXE 1 - Agir sur les pratiques et pédagogiques et éducatives pour faire réussir tous les élèves.**
- D'Pass : **AXE 1 – Priorité 4 : L'amélioration du climat scolaire : des actions spécifiques.**

Constats

La sécurité est un droit essentiel et le gouvernement en fait un devoir et une priorité en particulier suite aux attentats que nous avons subis en 2015 et 2016. Par ailleurs, des faits de harcèlement et de violences individuelles ou en bandes, des actes de non-respect des représentants des institutions sont avérés. Pour protéger la communauté éducative, nous avons déployé une stratégie d'ensemble cohérente, qui repose sur trois axes : anticiper, sécuriser, et savoir réagir.

Objectifs

- Permettre l'acquisition d'une culture commune de gestion des risques en formant et en informant la communauté éducative ;
- Faire appel à la vigilance de chacun et à chaque instant afin d'assurer le respect des consignes de sécurité essentielles aux abords des écoles et établissements ;
- Coordonner les actions liées à la sécurité dans les établissements scolaires et sur les territoires entre tous les acteurs locaux ;
- Mettre en place des moyens d'identification des travaux de sécurisation nécessaires avec le concours des services des collectivités territoriales compétentes, de la préfecture et les concrétiser.

Indicateurs

- Nombre d'exercices d'alerte et de sécurisation des personnes et des biens faisant appel au dispositif des répertoires pour une transmission optimisée de l'information ;
- Efficacité de la coordination de la procédure mise en place par les divers acteurs ;
- Nombre de prises en charge des élèves et personnels lors des situations de crise ;
- Nombres de formations destinées aux personnels de l'Éducation nationale ;
- Recensement des travaux de sécurisation prévus et effectués.

Public

- Écoles, collèges, lycées de Saint Barthélemy et de Saint Martin.

Intervenants

- Éducation nationale ;
- Préfecture ;
- Gendarmerie ;
- Collectivités (C.L.S.P.D et police territoriale) ;
- Parents d'élèves.

Organisation

- La création d'un annuaire de crise pyramidale afin d'optimiser tout type d'alerte.
- Recensement les plans des écoles et établissements et les transmettre à Mme la préfète des collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.
- Sensibilisation du personnel de l'Éducation nationale, des élèves et des familles aux mesures prises pour sécuriser les écoles et établissements, par des réunions et des guides à destination des familles disponibles sur notre site http://seidn.ac-guadeloupe.fr/revue_presse.html dans l'onglet « Repère » la rubrique « Sécurité des établissements ».
- Organisation des exercices afin de créer des réflexes citoyens.

Calendrier

Actions principales :

- 25 Août : réunion à la préfecture sur les mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016 ;
- 7 Septembre 2016 : réunion organisationnelle pour la réunion du 28 septembre 2016.
- **28 Septembre 2016 à 14h00 : réunion de la sécurité pour tous les établissements scolaires avec la préfecture, la gendarmerie, la collectivité, le C.L.S.P.D, le conseiller sécurité –responsable des E.M.S, le correspondant risques majeurs ;**
- 14 Octobre 2016 : « Journée de la sécurité intérieure » ;
- Du 12 au 15 octobre 2016 : « Rencontres de la sécurité 2016 » ;
- **8 Novembre 2016 : journée dédiée aux rôles et missions des différents acteurs concernés par la sécurité des écoles, collèges et des lycées.**

Actions secondaires :

- 28 Septembre 2016 à 11h00 : réunion sur les quartiers prioritaires « They protect me my gendarmerie » ;
- 18 Octobre 2016 : rencontres entre la gendarmerie et les élèves de 6^{ème} de Quartier d'Orléans.

Besoins

Moyens humains :

- Acteurs internes à l'Éducation nationale en relation avec la sécurité ;
- Partenaires externes à l'Éducation nationale en matière de sécurité.

Moyens matériels :

- Salles de réunions équipées ;
- Boîtes P.P.M.S fournies par la Croix Rouge ;
- Dispositif de sécurité.

Partenaires

- Préfecture ;
- Gendarmerie ;
- Collectivités (C.L.S.P.D et police territoriale) ;
- Partenaires institutionnels et associatifs.

Évaluation

Élaboration de fiches d'évaluation servant de bilans d'étapes et de bilan final à destination :

- Des acteurs internes à l'Éducation nationale ;
- Des acteurs externes à l'Éducation nationale.